GALA EDIS

14E ÉDITION

Entreprise de l'année

PRÉSENTÉ PAR Desjardins Entreprises

Cahier de mise en candidature 2026

jcmauricie.com

Jeune Chambre de la Mauricie

PRÉSENTATION

Le prix **Entreprise de l'année** reconnaît une entreprise ou une organisation ayant un effectif d'au moins sept personnes qui s'est particulièrement distinguée au cours de la dernière année, par ses performances (croissance, emplois, etc.), ses projets d'investissement, ses innovations, ou toute autre réalisation exceptionnelle liée à son développement, à sa capacité d'adaptation ou à son implication dans le milieu.

ADMISSIBILITÉ

L'entreprise ou l'organisation doit :

- Être membre en règle ou être représentée par un membre en règle (cotisation payée) de la Jeune Chambre de la Mauricie âgé entre 18 et 40 ans inclusivement au moment du dépôt de la candidature;
- Être située sur le territoire de la Mauricie, à Bécancour ou à Nicolet.

Ne sont pas admissibles :

- Les lauréats de la catégorie Entreprise de l'année de 2023, 2024 et 2025;
- Les membres du conseil d'administration de la Jeune Chambre de la Mauricie en poste ou qui l'ont été pour l'année 2024-2025.

DÉPÔT DE CANDIDATURE

Pour déposer une candidature pour le prix **Entreprise de l'année**, veuillez cliquer sur le lien ci-dessous pour remplir le formulaire :

Mise en candidature - Entreprise de l'année

Afin de faciliter le travail du jury et de s'assurer d'avoir l'essentiel des informations, veuillez noter qu'il y a un maximum de caractères à respecter à chaque question. Nous vous conseillons de rédiger vos réponses directement dans le formulaire, afin de respecter le nombre de caractères.

Vous aurez accès au formulaire jusqu'à **23h59 le 6 février 2026**. Après cette échéance, il ne sera plus possible de déposer une candidature.

Les candidatures incomplètes ne seront pas traitées. La personne qui dépose une candidature est tenue de s'assurer de la bonne réception du dossier de candidature.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les critères d'évaluation du prix **Entreprise de l'année** sont établis pour faciliter l'évaluation des candidatures déposées et assurer, par la même occasion, l'utilisation d'un outil permettant une évaluation qui se veut la plus juste et la plus équitable.

- **Description de l'entreprise (max. 1 000 caractères)**
  Bref historique de l'entreprise, mission, date de fondation, taille de l'effectif. Courte description des produits ou services offerts, rayonnement des ventes, clientèle cible, etc.

- **Réalisations exceptionnelles (40 %) (max. 1 000 caractères)**
  Description détaillée des réalisations par lesquelles l'entreprise s'est distinguée au cours de la dernière année : performances (croissance, emplois, etc.), projets d'investissement, innovations, ou toute autre réalisation exceptionnelle liée à son développement, à sa capacité d'adaptation ou à son implication dans le milieu.

- **Performance et potentiel (25 %) (max. 1 000 caractères)**
  Analyse du potentiel de croissance sur le marché. Description du caractère distinctif des produits ou des services offerts par l'entreprise. Description de la croissance (les chiffres ne sont pas obligatoires, mais peuvent être présentés au besoin).

- **Développement d'entreprise (20 %) (max. 1 000 caractères)**
  Importance des actions visant le développement de l'entreprise, par exemple : projets d'investissements, mise en œuvre de nouvelles pratiques de gestion, innovations et productivité, développement ou amélioration de produit ou de service, introduction de nouveaux produits, développement de nouveaux procédés, commercialisation novatrice, nouvelles stratégies de marketing et autres, etc.

- **Implication et éthique sociale (10 %) (max. 1 000 caractères)**
  Description de l'implication de l'entreprise dans la collectivité, soit au sein d'organismes régionaux, soit par des dons et des commandites ou soit par du bénévolat. Dans un esprit de responsabilité sociétale, l'entreprise est sensibilisée aux conséquences sociales et environnementales de ses activités et le démontre par des actions concrètes.

- **Qualité de la rédaction et présentation de la candidature (5 %)**
  Cinq pour cent (5 %) du pointage sont attribués à la qualité de la rédaction et à la présentation du cahier de candidature. L'orthographe, la syntaxe et le vocabulaire seront des éléments vérifiés par le jury.

ENGAGEMENT DES FINALISTES

Les finalistes seront appelés à participer à un tournage de capsule vidéo visant à mettre en valeur leur entreprise.

Ils seront contactés par l'équipe du Gala Edis afin de convenir d'une date et d'une heure pour ce tournage, lequel pourrait avoir lieu au cours du mois de mars (sous réserve de confirmation). Les finalistes devront se rendre disponibles et se présenter préparés, avec des propositions ou idées relatives au contenu de leur capsule.

La Jeune Chambre de la Mauricie et l'équipe du Gala Edis demeurent à la disposition des candidats pour toute question ou précision complémentaire.